

- AC1 : Protection des monuments historiques
 - Classé
 - Inscrit
- AC2 : Protection des sites et monuments naturels
 - Classé
 - Inscrit
- AC3 : Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles
 - Réserve naturelle nationale
- AC4 : Site Patrimonial Remarquable (SPR)
 - Zone de protection
- AR1 : Servitude de champs de vue concernant la détermination et la conservation des postes électro-sémaphoriques
 - Champ de vue
 - Zone de protection
- EL8 : Protection des champs de vue des établissements indispensables à la sécurité et à la surveillance de la navigation maritime
 - Champ de vue
 - Zone de protection
- EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
 - Servitude de droit (SPPL)
 - Servitude modifiée (SPPL)
 - Continuité assurée sur le domaine public (pas de servitude)
 - Suspension de la servitude (pas de servitude)
- FT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique
 - Zone de protection
- T4 : Servitude aéronautique de ballasage
 - Zone de protection
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement
 - Zone de protection
- T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement
 - Zone de protection (couvre l'ensemble du territoire communal)

P.L.U PLAN LOCAL D'URBANISME


LE CONQUET
Finistère

ANNEXE
Servitudes d'Utilité Publique

Échelle : 1:23 000



Mise à jour par arrêté
le 21 décembre 2023



APU : Espaces et sites de l'ancien territoire d'habitation autochtone (selon le décret du 22/05/2013) et leur servitude de vue (à l'extérieur du plan de Le Conquet et le territoire de Le Conquet)